

Clemenceau, la prison et les « Tentiaires »

Avec la parution d'une nouvelle biographie sur Georges CLEMENCEAU de Michel WINOCK, il est bon de souligner que cet homme politique connu lui aussi l'incarcération à la tristement célèbre **prison cellulaire de MAZAS** où il séjourna 77 jours sous le Second Empire... Toujours attentif au sort de ses amis politiques incarcérés, il visitera Ferdinand TAULE interné à Sainte-Pélagie... ou encore Auguste BLANQUI et Auguste SCHEURER KESTNER.



Clemenceau déteste la prison et les pénitenciers, à l'exception des plus modestes d'entre eux, les gardiens qu'il ménagera toujours habilement pendant sa présidence du Conseil, et où il cumule le portefeuille de ministre de l'intérieur.

BLIN, un gardien de la prison de la Santé, raconte à l'occasion ce que Clemenceau lui avait confié : « *J'ai toujours eu un faible pour les gardiens de prison, car je les ai vus à l'œuvre, je les ai vus accomplir leur dangereuses et périlleuses missions à l'époque où les portes de Sainte-Pélagie s'étaient refermées sur moi... Pendant la durée de mon stage, mon gardien a toujours été mon meilleur ami* ». (Clemenceau cité par BLIN, gardien à la Santé, dans le *Réveil Pénitentiaire*, 15 mars 1914).

Son arrivée au ministère de l'Intérieur suscite des espoirs insensés. Clemenceau, fort occupé à réprimer les grandes grèves des prisons parisiennes (Draveil, Villeneuve-Saint-

Georges), ne fait rien pratiquement pour changer les prisons ravagées par les mutineries. Cependant, il a le mérite de savoir s'entourer : le 20 juillet 1907, il nomme à la tête des prisons, le préfet de l'Aisne, Abraham SCHRAMECK qui deviendra ministre du Cartel des Gauches en 1925 et sera la bête noire de Charles MAURRAS qui ne cessera de l'invectiver.

En juin 1908, des révoltes explosent à la prison de Rouen. « Les filles » qui y sont incarcérées pour prostitution seront transférées à la prison parisienne de Saint-Lazare où les conditions de détention sont terribles... Elles y préparent l'émeute du 13 juillet 1908 qui sera d'une violence inouïe et qui sera à l'origine de transferts à Fresnes en urgence. Clemenceau lui-même essaiera de mater sur place la révolte. Par un geste « *qui manquait de pudeur* », elles font comprendre au chef du gouvernement qu'il n'y parviendra pas...

Sous la Troisième République, il s'oppose aux républicains opportunistes qui tentent de se débarrasser des microscopiques délinquants multirécidivistes en les envoyant en Guyane et en Nouvelle Calédonie. Député à la tête d'un petit parti radical, il prononcera le 29 avril 1883 à l'Assemblée nationale, un grand discours sur les prisons, avec un grand courage politique. Mais en vain, la loi scélérate sera définitivement adoptée le 12 mai 1885, par 385 voix contre 52.

Ministre de l'Intérieur entre 1906 et 1909, après de nombreuses campagnes de protestations dénonçant la prostitution des femmes dans les bagnes, il abolit par la loi du 19 juillet 1907, la relégation pour les femmes et la remplace par 20 ans d'interdiction de séjour.

Clemenceau instaurera le Conseil de discipline pour les agents pénitentiaires. Jusqu'en 1906, seules les sanctions les plus graves frappant les gardiens de prison (rétrogradation, radiation des cadres, révocation) sont prononcées par le ministre, sur proposition du directeur d'établissement pénitentiaire. Les autres sanctions, comme suspension et mise aux arrêts, sont de la compétence de fait des directeurs. Dans tous les cas, l'agent incriminé ne dispose d'aucun moyen de défense. Sous la pression de *l'Association des gardiens de prison*, Clemenceau supprime **la mise aux arrêts pour les gardiens** « *qui ne laissait pas d'avoir de réels inconvénients et de froisser des convenances respectables* » et crée **un conseil de discipline officieux** qui a obligation de tenir compte des explications écrites de l'agent (décret du 25 avril 1906).

PhilippePOISSON
Formateur des Personnels
E.N.A.P.